



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Marmier Bruno / Pasquier Nicolas

2021-CE-478

Fribourg 4.0 : le géoportail consacré aux zones d'activités a disparu

I. Question

Le 1^{er} décembre 2014, le Conseil d'Etat annonçait la mise en place d'un géoportail dressant la liste des secteurs stratégiques et des zones d'activités cantonales à disposition des entreprises. Le communiqué du 1^{er} décembre 2014 expliquait que ce géoportail recensait « toutes les parcelles non construites en zones d'activités » et que « les données seraient désormais mises à jour en continu. »

Au mois de mai 2021, en voulant effectuer une recherche, un des soussignés a constaté la disparition de ce géoportail qui semblait, à l'heure de Fribourg 4.0, être un élément essentiel de la promotion économique cantonale en permettant aux entrepreneurs de consulter directement les informations relatives aux terrains disponibles en zones d'activités.

Non seulement cet outil de qualité devait perdurer pour les zones d'activités d'importance cantonale, mais on pouvait alors s'attendre à ce qu'il soit étendu à toutes les zones d'activités, régionales et communales, afin de mettre à portée de clic les informations essentielles pour celles et ceux qui souhaitent installer une entreprise dans notre canton.

Questionnée par le biais des réseaux sociaux, la DAEC a donné la réponse suivante : « Le portail était lié au plan sectoriel des zones d'activités. Ce plan sectoriel n'existe plus et le portail a été désactivé. Le contenu de l'ancien plan sectoriel est désormais traité dans le plan directeur cantonal. »

Nous nous permettons ainsi de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Combien le développement de ce géoportail a-t-il coûté ?
2. Sur quelle technologie web était-il construit et est-il possible de le réactiver ?
3. Le Conseil d'Etat pense-t-il que les entrepreneurs vont consulter le plan directeur cantonal lorsqu'ils recherchent un terrain disponible, d'autant plus que celui-ci ne contient aucune indication quant au prix, la disponibilité, le propriétaire ou les possibilités de construction ?

Il nous semble évident que ce géoportail est une nécessité à l'heure de Fribourg 4.0, qu'il doit être réactivé sans délai et qu'une procédure de mise à jour continue doit être mise en place par le canton et les régions d'aménagement. Il doit en outre comporter les éléments. De cette manière, il sera possible à tout un chacun de prendre connaissance des terrains en zones d'activités et de leur disponibilité.

4. Le Conseil d'Etat partage-t-il cette vision ?

30 novembre 2021

II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat rappelle que l'outil cartographique dont parlent les auteurs de la question portait le nom de PSZAIC : Plan Sectoriel des Zones d'Activités d'Importance Cantonale.

Cette application a été développée en 2014 puis publiée en 2018 à la suite de l'intégration du plan sectoriel des zones d'activités d'importance cantonale dans le plan directeur cantonal.

1. Combien le développement de ce géoportail a-t-il coûté ?

L'application PSZAIC a été développée rapidement au sein de l'administration cantonale sur la base du plan sectoriel des zones d'activités. On peut raisonnablement estimer le travail réalisé à l'époque entre six et huit jours, soit moins de 10 000 francs.

2. Sur quelle technologie web était-il construit et est-il possible de le réactiver ?

L'application PSZAIC a été développée sur la technologie ArcGIS Server – Topomaps, soit le même environnement que le portail cartographique map.geo.fr.ch actuel.

Le code est toujours disponible, ce qui offre la possibilité de réactiver l'application. Toutefois, les données n'existant plus, une hypothétique réactivation serait dépourvue de sens et ce d'autant plus que la stratégie de gestion des zones d'activités dans le canton a été entièrement révisée avec le nouveau plan directeur cantonal et qu'une nouvelle application est actuellement en cours de développement (voir point 3 ci-dessous).

3. Le Conseil d'Etat pense-t-il que les entrepreneurs vont consulter le plan directeur cantonal lorsqu'ils recherchent un terrain disponible, d'autant plus que celui-ci ne contient aucune indication quant au prix, la disponibilité, le propriétaire ou les possibilités de construction ?

Le plan directeur cantonal n'est pas un instrument destiné à renseigner directement les entreprises sur la disponibilité des terrains affectés en zone d'activités. De la même manière, l'application PSZAIC n'avait pas comme vocation de remplir ce rôle et de renseigner les entreprises sur le prix, la disponibilité, le propriétaire ou les possibilités de constructions des zones d'activités. Certaines de ces données sont d'ailleurs sensibles et ne peuvent pas être diffusées sans filtre. Reste qu'il est indispensable, aux yeux du Conseil d'Etat, de pouvoir bénéficier d'une base de données complètes, fiables et sûres en matière de terrains industriels à disposition dans le canton de Fribourg.

Conformément à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT), la gestion des zones d'activités est de compétence des régions. Celles-ci définissent, dans leur plan directeur régional, leur stratégie et mettent sur pied un système de gestion de leurs zones d'activités. Ce travail est en cours dans les sept districts que compte le canton.

Au niveau des instances cantonales, l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF), nouvellement créé et dont l'une des missions principales est la création d'emplois dans le canton de Fribourg, est un acteur incontournable dans le domaine de la mise à disposition, pour les entreprises, des terrains dont elles ont besoin. La Promotion économique est, de son côté, l'interlocuteur principal des entreprises qui souhaitent obtenir des renseignements sur les terrains disponibles.

Régions, ECPF et Promotion économique ont donc besoin d'avoir à disposition un outil performant et fiable pour leur fournir des informations sur les terrains à disposition d'entreprises. Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA), de son côté, a besoin de disposer d'informations à jour afin de valider les plans directeur régionaux ainsi que les plans d'aménagement local sous l'angle du dimensionnement des zones d'activités, mais également pour assurer le monitoring des zones à bâtir exigé par la Confédération.

Dans ce cadre-là, le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) a élaboré et mis à disposition des régions un outil informatique baptisé Système d'information des zones d'activités (SyZACT), qui permet de partager et de saisir de l'information sur les zones d'activités existantes. Cet outil est actuellement utilisé en tant que plateforme d'échanges entre les régions et le canton afin de consolider toutes les données de base nécessaires à l'établissement d'une stratégie de mise à disposition de zones d'activités conforme au plan directeur cantonal et répondant aux besoins des régions. Selon l'article 23 alinéa 3 de la loi cantonale sur la promotion foncière active (LPFA), l'ECPF a pour mission d'« administrer et assurer la maintenance technique de la base de données des zones d'activités visant à récolter et à partager les informations fournies par les divers acteurs, en particulier les régions, relatives notamment aux caractéristiques et à la disponibilité des terrains ».

Des réflexions sont en cours entre le SeCA, les régions, mais aussi l'ECPF, pour valoriser les données issues de SyZACT sous une forme ou une autre. Une des pistes envisagées est la création sur internet d'un géoportail dédié aux zones d'activités. La sensibilité des données récoltées dans SyZACT, leur accessibilité, tout comme le rythme de mise à jour de l'information (quantité considérable de données à traiter, coordination complexe avec beaucoup d'acteurs impliqués, etc.) sont notamment des questions encore en cours de discussion. L'objectif, à terme, est de diffuser de manière simple et fiable des informations afin de permettre d'avoir à tout moment une vision d'ensemble des zones d'activités à disposition dans le canton de Fribourg, de leur emplacement, de leur surface ainsi que de leur disponibilité.

4. Le Conseil d'Etat partage-t-il cette vision ?

Le Conseil d'Etat partage la vision des députés Marmier et Pasquier sur le besoin de disposer d'informations claires sur internet quant à la situation des zones d'activités dans le canton. Mais dans le contexte actuel de mise en œuvre du plan directeur cantonal au niveau régional, il ne suffit pas de déployer une application informatique pour satisfaire les demandes des entreprises en les renvoyant vers des informations qui ne sont pas exploitables ou qui risquent de les induire en erreur. Les instances concernées collaborent de façon inédite sur les données relatives aux zones d'activités et sont actuellement à pied d'œuvre afin de les actualiser et de les rendre fiables. Dès que cela sera possible, le canton diffusera en ligne les informations pertinentes en matière de zones d'activités à l'aide des bons outils.

11 janvier 2022